

Commune
de
HEILIGENSTEIN

67140 HEILIGENSTEIN

☎ : 03 88 08 90 90

E-Mail : mairie@heiligenstein.fr



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 Mars 2025

Etaient présents :

• **Monsieur le Maire** : Jean-Georges KARL

• **L'Adjoint** : M. Albert ALLMENDINGER

Les Conseillers Municipaux : Mme Karin ALESSANDRI, M. Loïc BERGER, M. Patrick DOCK, Mme Annie HEYWANG, M. Olivier HERBETH, M. Bruno PFRIMMER, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

Mme Christine FASSEL-DOCK, 1^{ère} Adjointe, qui a donné procuration à M. Loïc BERGER

M. Christian DOCK qui a donné procuration à M. l'Adjoint Albert ALLMENDINGER

Mme Laurence DROMARD qui a donné procuration à M. le Maire

Mme Anne FEY qui a donné procuration à Mme Karin ALESSANDRI

M. Thierry FREY qui a donné procuration à M. DOCK Patrick

M. Dominique ROHFRITSCH qui a donné procuration à M. Bruno PFRIMMER

Est nommé(e) secrétaire de séance : Mme Annie HEYWANG

1 – Procès-verbal de la séance du 10 Février 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 Février 2025 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

VU l'état de notification N° 1259 COM des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Sur proposition de M. le Maire

Le Conseil Municipal
délibère et

DECIDE de maintenir les taux en vigueur, soit :

Taxe Habitation : 19,16 %

Taxe Foncière Bâti : 28 %

Taxe Foncière Non Bâti : 47,37 %

Adopté à l'unanimité

3 – Budget primitif 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le budget communal est établi selon la nomenclature M57 depuis 2024.

Celle-ci prévoit la fongibilité des crédits, c'est-à-dire la possibilité pour l'assemblée délibérante d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Le Maire informe ensuite l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

M. le Maire présente le projet de budget primitif 2025, discuté lors de la commission des finances du 13 Mars 2025

APPROUVE le budget primitif 2025, comme suit :

Dépenses de fonctionnement	940 914,70 €
Recettes de fonctionnement	940 914,70 €
Dépenses d'investissement (y compris les restes à réaliser)	299 869,70 €
Recettes d'investissement (y compris les restes à réaliser)	299 869,70 €

VOTE le budget primitif 2025 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opérations au niveau de la section d'investissement.

AUTORISE M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Adopté à l'unanimité

4 – TARIFS 2025 (complément)

Entendu les explications de M. le Maire

M. le Maire a été contacté par un riverain à la recherche d'un local pour y installer son bureau dans le cadre de son activité d'architecte d'intérieur.

M. le Maire propose d'établir une convention pour la mise à disposition de ces locaux et de fixer le prix de la location à 370 euros + 50 euros de charges soit 420 euros mensuels. Un décompte de charge sera effectué annuellement. Le cas échéant, les charges seront réévaluées.

Le Conseil Municipal
Délibère et

NOMME l'ancienne salle de bibliothèque « Salle Rolf BALL » en hommage à M. Rolf BALL qui a peint la fresque murale de cette salle avec la participation des enfants de l'école

VOTE le tarif ci-dessous :

Location salle « Rolf BALL »	
Tarif Mensuel	370 € + 50 € de charges soit 420 €

Adopté à l'unanimité

5 – Prise en compte et informations relatives aux principes généraux pour la réalisation d'une liaison cyclable entre la Commune de Barr et la Commune de Heiligenstein

I. RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL

La Communauté de Communes de Pays de Barr est Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis le 1^{er} juillet 2021. A ce titre elle intervient en organisant les services de mobilité mais aussi en concourant au développement de pratiques de mobilité plus durables et solidaires.

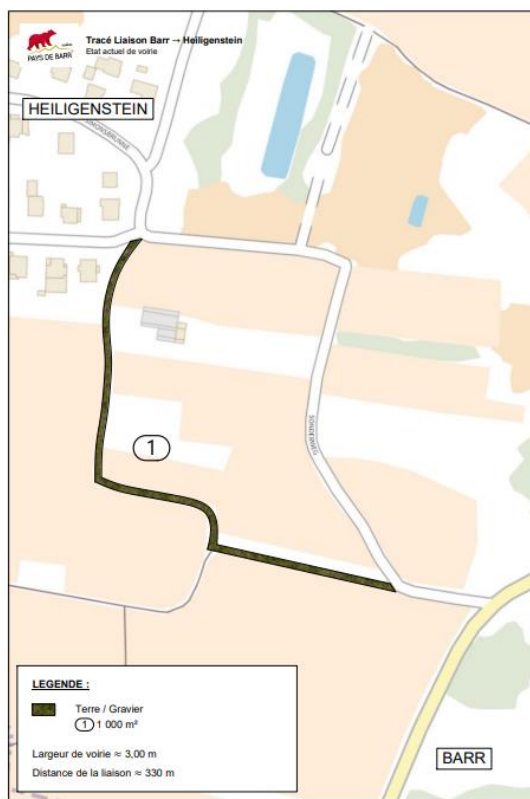
La Communauté de Communes du Pays de Barr a adopté par délibération N° 004-06-2022 un plan Vélo et par délibération N° 002/02/2024 du 27 février 2024 le Plan de Mobilité Simplifié.

Le plan Vélo comprend un diagnostic des mobilités du territoire, une identification des enjeux associés, la planification d'un réseau intercommunal avec des réalisations à court, moyen et long terme.

Les habitants et les élus du territoires ont été associés à travers des enquêtes publiques et des visites de terrain pour imaginer et coconstruire les cheminements et services inscrits dans le Plan Vélo.

II. PROJET D'AMENAGEMENT

Conformément au Plan Vélo, la Communauté de Communes prévoit l'aménagement de la liaison qui relie Heiligenstein à Barr entre le chemin reliant la rue Simonsbrunne et la route départementale D42.



Par défaut :

- les liaisons cyclables sont réalisées en enrobé bitumeux, conformément aux recommandations de l'état de l'art, avec prise en compte de la gestion de l'eau pluviale.
- le régime de circulation est le classement de la liaison en "voie verte" dont l'usage des véhicules est strictement limité.
- des panneaux sur la sensibilisation à la notion de voirie partagée seront implantés, sauf avis contraire de la commune.

La commune reste maîtresse dans la décision finale des modalités de circulation conformément à son pouvoir de police. Si plusieurs communes sont concernées par le tronçon aménagé, il conviendra d'accorder les régimes routiers.

Cet aménagement fera l'objet d'au moins une réunion technique associant la Communauté de Communes et la ou les communes liées au projet.

Des parties prenantes pourront être associées : SDEA, CEA, propriétaires, exploitants...

La réalisation de liaisons cyclables en voirie partagée peut avoir un impact auprès des habitants et usagers des chemins ainsi modifiés. **Il appartient à la commune d'anticiper les conflits d'usage qui pourraient en résulter.**

La Communauté de Communes prendra à sa charge la réalisation des travaux, la signalisation en rapport avec le vélo (supports, flèches directionnelles, voie verte...) ainsi que celui concernant la sensibilisation "la route se partage" (cf image ci-dessous).

Soit "VOIE VERTE"	Soit "CIRCULATION INTERDITE"
    	   

Les autres panneaux sont du ressort de la commune.

La décision d'aménagement fera l'objet d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage afin de permettre à la Communauté de Communes du Pays de Barr d'effectuer les travaux. Y seront définis le périmètre et les modalités des travaux.

L'entretien de cette voirie fera également l'objet d'une convention qui définira les obligations de chacune des parties.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU la délibération N° 004/06/2022 du Conseil de Communauté de 6 décembre 2022 portant adoption du « Plan Vélo 2023-2038 » de la Communauté de Communes du Pays de Barr ;

CONSIDERANT que le « Plan Vélo » adopté par le Conseil de Communauté le 6 décembre 2022 a identifié la liaison d'intérêt intercommunal « Barr – Heiligenstein » comme offrant un haut potentiel pour favoriser la pratique du cycle ;

CONSIDERANT que la liaison « Barr – Heiligenstein » est matérialisée par un ouvrage, le chemin reliant la rue Simonsbrunne et la route départementale D42, placé sous l'autorité de la Commune d'Heiligenstein ;

1° PREND ACTE

des principes généraux de la présente délibération afin de permettre à la Communauté de communes de réaliser la liaison cyclable entre la Commune de Barr et la Commune d'Heiligenstein ;

2° AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

6 – Réfection de la toiture de l'école maternelle : demande de subvention

Entendu les explications de M. le Maire

M. le Maire rappelle que la toiture de l'école maternelle présente des problèmes d'infiltration depuis juin 2024. A trois reprises, l'entreprise DUPASQUIER BLOINO a tenté de résoudre le désordre, mais sans succès, et fin

2024, il fallut se rendre à l'évidence qu'il faudra entreprendre des travaux plus conséquents. M. le Maire explique aux conseillers qu'il ne s'agit pas d'une toiture traditionnelle. Il a fait établir plusieurs devis mais chaque entreprise lui propose une autre méthode (entre autres acier thermolaqué, liner, inox...). Les devis sont donc difficilement comparables. Une entreprise, a cependant proposé un procédé en acier thermolaqué qui a retenu toute son attention, lui paraissant plus fiable que les autres propositions. Ce procédé a été présenté à la commission des bâtiments qui s'est réunie le 10/03/2025 qui a été enthousiasmée par cette solution.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, M. le Maire souhaite demander des aides financières, telles que :

- DETR (dotation de soutien à l'investissement local)
- Fonds communal Alsace (CEA)

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de la demande de subvention est le suivant :

Plan de Financement :

Coût prévisionnel	
Réfection de la toiture : Fourniture et pose d'un bac acier	98 945,39 €
Total H.T.	98 945,39 €
Total H.T.	98 945,39 €
TVA	19 789,08 €
Total TTC	118 734,47 €

Plan de financement	
Subvention DETR	39 578,16 €
Subvention Fond Communal Alsace (taux modulé 40 %) (CEA)	39 578,16 €
Autofinancement (Budget 2025)	39 578,16 €
Total	118 734,47 €

Le Conseil Municipal
Délibère et

APPROUVE le projet de Réfection de la toiture de l'école maternelle – Fourniture et pose d'un bac acier - pour un montant estimatif de 98 945,39 € H.T.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

CHARGE M. le Maire de faire les demandes de subvention auprès des différents organismes

DIT que les crédits seront inscrits au budget section d'investissement : OP 113 - GROS TRAVAUX ECOLE - article 2131

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Adopté à l'unanimité

7 – Motion SIS 67

Objet : SIS67 – temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes

Depuis plusieurs années, le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité Européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises depuis plusieurs années sur le sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

Adopté à l'unanimité

8 – Divers

A – Stationnement

Un conseiller rappelle le problème récurrent du stationnement dans certaines rues du village. Certains pourraient faire preuve de civisme et garer leur véhicule dans leur cour afin de dégager la voie publique. Par ailleurs, il est dit que le chargement des voitures électriques n'est pas autorisé sur la voie publique.

B – Application INTRAMUROS

M. Olivier HERBETH présente l'application Intramuros, outil de communication mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Barr, dont il est le porte-parole et délégué de la Commune. Cet outil permet à la commune, aux associations, aux entreprises, et professions libérales de communiquer. Les habitants pourront avoir accès, s'ils ont téléchargé l'application, à tous les événements ou actualités de Heiligenstein mais également des villages alentours utilisant ce moyen de communication.

A terme, celle-ci remplacera les publications de la Commune qui étaient envoyées tous les vendredis.

M. HERBETH envisage de réunir les associations, entreprises et professions libérales, afin de leur expliquer le fonctionnement.

La séance est levée à 21 h 20.

Le secrétaire de séance :
Mme Annie HEYWANG

Le Maire :
Jean-Georges KARL

INFORMATIONS DIVERSES

**Le vendredi
30 mai**

**FERMETURE
EXCEPTIONNELLE
DE LA MAIRIE**

En cas d'urgence, s'adresser à :

M. Jean-Georges KARL – Maire
Tél : 06.85.23.28.22

Mme Christine FASSEL-DOCK – 1^{ère} Adjointe au Maire
Tel : 06.28.25.56.00

M. Albert ALLMENDINGER – 2^{ème} Adjoint au Maire
Tél : 03.88.08.42.71.

SMICTOM - Collecte du lundi 21 avril

Le lundi 21 avril 2025 étant férié, la collecte des bacs gris n'aura pas lieu ce jour-là.

Prochaine collecte, le lundi 28 avril



Passage du Tour Alsace cycliste à Heiligenstein le samedi 02 août – Appel aux bénévoles

Cette année, le parcours officiel de la 22^{ème} édition du Tour Alsace Cycliste passe par Heiligenstein.

Le dimanche 03 août*
(et non le samedi 02 comme annoncé précédemment)

A cette occasion, la commune recherche des bénévoles afin de sécuriser les différents carrefours du village.

N'hésitez pas à contacter la mairie si vous souhaitez faire partie de l'aventure.

Merci d'avance pour votre participation !!!

TOUR ALSACE

Société d'Embellissement de Heiligenstein :

Offre de commande collective de fleurs
Retrouver les tarifs sur le site de la commune, sur l'application Intramuros ou en mairie.
Commande possible jusqu'au 20 avril 2025 auprès de :

Mme KOPFF-MESSMER Sophie,
7 Rue du Haessling,
Tél. : 03 88 08 14 19 ou 06 63 45 41 21
Ou

Mme LAUFER Valérie,
57 Rue Principale,
Tél. : 06 83 20 84 70

Livraison prévue
le mercredi 14 mai de 9 h à 14 h
à la salle polyvalente du Lindel



Appel aux bénévoles :
17 mai : plantation des parterres
Rendez-vous à 9 heures au hangar de la commune

Du 06 au 8 juin 2025,

le ministère de la Culture vous donne
« Rendez-vous aux jardins ».
Cette 22^e édition est placée sous le
signe des « Jardins de pierres,
pierres de jardins ».



Pâques au clocher

Dimanche 20 avril

Nos Musiciens
annoncent Pâques
depuis la plate-forme
du clocher de l'Eglise
à 7 H précises



Heiligenstein est sur



IntraMuros

Restez connecté(e) à votre territoire !



En partenariat avec



Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours.

Vous êtes une association, un commerce ou une profession libérale ?

Vous souhaitez apparaître sur l'application **IntraMuros** et donner de la visibilité à vos événements ?

Vous souhaitez devenir contributeur en participant à la vie de celle-ci ?

**Participez à la réunion d'information
pour devenir contributeur***

Vendredi 25 avril 2025

**À 19h dans la salle Ehret Wantz
(1er étage de la mairie)**

**Inscription nécessaire sur <https://forms.gle/rAyxbZcXDRa7bexj8>*

Les contributeurs jouent un rôle clé.

Leur implication aide à maintenir des contenus pertinents et à jour, renforçant ainsi l'engagement citoyen.

Vous rencontrez des difficultés pour accéder à l'application ?

Venez en mairie lors des heures d'ouverture, Elodie vous accompagnera dans cette démarche et vous fournira un guide d'utilisation afin de pouvoir vous familiariser avec ce nouvel outil.